

UTL MORLAIX

MODALITES D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR A LYON

Vous trouverez ci-dessous, les informations utiles pour votre inscription à l'escapade de 5 jours à LYON.

1- DATES

Le séjour est programmé du 13 au 17 octobre 2023 pour un groupe ne dépassant pas 40 participants.

2- ECHEANCIER

- Information le jeudi 27 octobre, préinscriptions le jeudi 17 novembre et inscriptions à l'issue des conférences des jeudis 24 novembre et 1er décembre 2022 ;
- Remise des bulletins d'inscription, renseignés et signés, **au plus tard le jeudi 8 décembre 2022 , accompagnés d'un chèque d'acompte libellé au nom de « ATHENA »** (pour ceux qui paient par chèque).
- Sur demande du voyageur « Athéna », versement du solde 30 jours avant le départ du séjour pour ceux qui choisissent la formule de deux versements. Possibilité de faire trois versements : à l'inscription, 60 et 30 jours avant le départ.

3- INSCRIPTION

Lors de votre inscription auprès de l'UTL, il vous sera remis un bulletin d'inscription à raison d'un exemplaire par couple, personne individuelle ou en binôme. Ce document comporte également, au verso, les modalités à suivre pour la renseigner.

Une fois renseigné et signé, vous devrez le remettre au représentant de l'UTL, accompagné du règlement du premier acompte(Cf. §4 ci-dessous). **Nous vous conseillons d'en faire une photocopie avant de nous le remettre.** Une copie sur demande pourra être réalisée par l'UTL pour celles et ceux qui ne disposent pas d'imprimante.

Dès réception des bulletins d'inscription par « ATHENA », vous serez individuellement prévenu par mail et disposerez d'un compte client sur le site du voyageur (www.athenavoyages.com). Pour vous rendre sur votre compte client, vous devrez aller dans la rubrique « Espace client », en haut et à droite de la page d'accueil, puis entrer vos identifiants(*pour une première connexion, cliquer sur « Mot de passe oublié » pour recevoir le mot de passe par mail*).

Nota :Au-delà de 40 participants, une liste d'attente de 10 personnes sera constituée.

4- PRIX

Les prix par personne sont les suivants :

- Prix du séjour(5 jours) : 1055€(*base 35 participants*)
- Supplément chambre individuelle : 295€
- Assurance annulation : Goupama Cohesion. Gratuit pour les adhérents*

* Assurance prise en compte par l'UTL Bretagne.

5- PAIEMENT

Le paiement peut s'effectuer par chèque ou carte bancaire. **Le montant du premier acompte** est joint au bulletin d'inscription. Son montant est de **316,50€ pour une personne en couple ou en binôme**, augmenté, éventuellement, du supplément pour chambre individuelle(295€), soit au total la somme de **611,50€ pour une personne en individuel**.

Dans le cas du chèque,

- ➔ Tous les bulletins d'inscription, renseignés et signés, accompagnés des chèques, sont regroupés par l'UTL et transmis par courrier à l'organisateur ;
- ➔ Les chèques sont tous libellés **à l'ordre de « Athéna »** ;

En cas de paiement par carte bancaire :

- ➔ Vous devrez alors , soit renseigner vos coordonnées bancaires sur le bulletin d'inscription, soit les communiquer par téléphone(04 78 16 04 44) , **après réception par ATHENA des bulletins d'inscription**. Pour les participants qui choisissent ce moyen de paiement, autorisant le voyageur à effectuer des prélèvements informatiques sur leur carte bancaire, sachez que le deuxième acompte(éventuel) et le solde seront automatiquement prélevés aux échéances qui seront mentionnées sur votre accusé de réception d'inscription.
- ➔ Vous pourrez aussi choisir d'effectuer vous-même votre paiement par carte bancaire(CB) sur internet dès que votre compte aura été créé par le voyageur. Il vous faudra alors le signaler lors de l'inscription en cochant la

case (en bas à gauche du bulletin) sur le site internet. Dans ce cas, vous devrez vous connecter à votre espace client aux échéances demandées, sans rappel de la part du voyageur, pour procéder aux différents règlements.

- Si vous faites ce choix, une fois rendu sur votre compte (cf.§3 ci-dessus), vous trouverez votre séjour dans « Réservations ». Cliquer ensuite sur l'intitulé du voyage, puis « Effectuer un règlement ». Vous pourrez ensuite réitérer cette démarche pour votre acompte suivant et pour le paiement du solde.

En cas de paiement par virement :

- Vous pouvez aussi régler par virement bancaire. Il vous faudra alors demander préalablement le RIB du voyageur .

Echelonnement des paiements :

- Vous pouvez choisir de payer votre séjour en deux ou trois fois.
- Si vous payez en deux fois, vous réglez un acompte de 30% du prix du séjour lors de l'inscription, le solde 30 jours avant le départ.
- Si vous souhaitez payer en 3 fois, vous pouvez payer un deuxième acompte de 20% du prix du séjour 60 jours avant le départ.

6- ASSURANCE ANNULATION (Garanties données par Groupama Cohésion)

L'assurance annulation fait partie intégrante du contrat « GROUPAMA COHESION » proposée par l'UTL de Bretagne, qui vise à couvrir l'ensemble des risques liés aux activités des adhérents dans les différentes UTL locales.

Tout adhérent inscrit au voyage est donc, par principe, couvert par cette assurance qui prend en compte toute annulation intervenant avant le départ du voyage, sous réserve de répondre à l'un des différents cas retenus (cf. *convention des conditions d'annulation remise avec le bulletin d'inscription*). La demande de remboursement se fera sur la base des frais d'annulation définis par le voyageur à moins de 90 jours du départ, selon le barème suivant :

- A moins de 90 jours du départ : 50€ de frais de dossier ;(non remboursable)
- De 89 à 60 jours du départ : 10% du prix total du voyage ;
- De 59 à 45 jours du départ : 25% du prix total du voyage ;
- De 44 à 31 jours du départ : 50% du prix total du voyage ;
- De 30 à 16 jours du départ : 75% du prix total du voyage ;
- Moins de 16 jours du départ : 100% du prix total du voyage ;

Pendant le voyage, les participants sont couverts par l'assurance du voyageur en cas d'hospitalisation et de rapatriement. Son montant est intégré dans le prix du séjour.

Pour celles et ceux qui souhaitent régler par carte bancaire, elles conservent évidemment la possibilité de choix entre la formule proposée ci-dessus et l'assurance de leur banque. **Dans ce cas, toute demande de remboursement se fera par l'adhérent lui-même auprès de sa banque.**

NB : Lorsqu'une personne inscrite sera amenée à formuler une demande d'annulation, et sous réserve que le motif soit conforme à l'une des conditions définies dans la convention spéciale régissant les annulations de voyage, elle devra l'exprimer auprès du référent de la commission Sorties/Voyages de l'UTL de Morlaix. Ce dernier se chargera de contacter l'assureur pour demander l'ouverture d'un dossier de remboursement. Il en informera également l'UTL de Bretagne à qui il fera mention des nom et prénom de la personne concernée.

Une fois le numéro de dossier obtenu par courriel, celui-ci sera communiqué à l'adhérent qui devra alors constituer le dossier en le renseignant et en joignant les pièces et justificatifs nécessaires. L'ensemble du dossier constitué est à remettre au référent de la commission voyages de l'UTL qui le fera suivre à la compagnie d'assurance, accompagnées des références du dossier, soit par mail, soit par courrier, à l'adresse suivante :

*MUTUAIDE ASSISTANCE
voyage de groupe
8/14, Avenue des Frères Lumière
94368 – BRY-SUR-MARNE Cédex.*

A l'issue du règlement du dossier, l'adhérent en sera informé par le référent de l'UTL de Morlaix qui, à son tour, le fera savoir à l'UTL de Bretagne.

Nota : *Dans tous les cas, avant d'engager une demande d'annulation auprès de l'assureur concerné, la personne contactera au préalable un membre de la commission Voyages de l'UTL de Morlaix, afin de voir avec lui si des personnes inscrites sur liste d'attente seraient volontaires pour la remplacer. En cas d'accord de principe entre les deux parties, et comme pour les sorties, les transactions financières se feront alors entre les deux personnes pour ce qui est des sommes déjà versées, sans intervention de l'UTL. Le nom du remplaçant sera communiqué au voyageur par le représentant de l'UTL.*

7- HEBERGEMENT

Il y a trois types de chambres possibles : single pour les individuels, twin pour les binômes et double pour les couples. Pour les binômes, tout changement de nom devra impérativement être signalé au voyageur par mail ou courrier, ainsi

qu'au référent de la commission « voyages de l'UTL ».

Noter que ces changements de noms seront considérés par le voyageur comme des cas d'annulation à moins de 15 jours du départ. De ce fait, ils entraîneront des frais d'annulation pour la personne concernée sur la base du barème décrit au paragraphe 6 précédent.

Nota : Le nombre de chambres individuelles est limité. Il convient donc de rechercher au maximum la constitution de binômes !

8 – TRANSPORT

Le déplacement jusqu'à LYON, puis retour sur MORLAIX, s'effectuera en car au départ de MORLAIX jusqu'à RENNES, puis en train, au tarif 2ème classe, au départ de RENNES jusqu'à LYON.

L'horaire de départ du car à MORLAIX est fixé à 04h45 le 13 octobre pour une correspondance SNCF à 07h40 au départ de RENNES.

9- INFORMATION

Au-delà de l'information qui sera faite aux personnes lors de la remise du bulletin d'inscription, les participants sont invités à consulter le blog de l'UTL. Ils y trouveront :

- Une fiche de présentation et le contenu du séjour,
- un exemplaire de la présente fiche d'explication.